

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juin 2024	N° 2024-277

Convocation du 31 mai 2024

Aujourd'hui vendredi 7 juin 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juin 2024	Délibération
	Direction du Pilotage et des Ressources - Pôle ter Bordeaux Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux	N° 2024-277

**BORDEAUX - Secteur Claveau - Cession à Aquitanis de reliquats de voirie - Décision
- Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le quartier de Claveau, à Bordeaux nord, secteur de « veille active » au titre de la politique de la ville, fait l'objet depuis plusieurs années d'un projet partenarial de réhabilitation et de développement entre Bordeaux Métropole, la commune de Bordeaux et le bailleur social Aquitanis.

Ce projet s'accompagne d'un remembrement foncier sur l'ensemble du quartier, afin de clarifier les propriétés et responsabilités, et de les mettre en cohérence avec les compétences réciproques de chacun des partenaires. A cet effet, une convention de relation de confiance entre les trois partenaires précités et l'Etat (direction de l'immobilier) est en cours de négociation, de manière à fluidifier la délivrance des estimations domaniales.

Toutefois, plusieurs transactions ont été lancées en anticipation de la conclusion de cette convention.

Ainsi, Bordeaux métropole est-elle propriétaire d'un espace public sans usage rue Etienne Dupérat, ou déjà approprié par erreur par le propriétaire voisin (le bailleur social Aquitanis), au 29 rue Meste Verdie.

Le service des domaines, qui s'est prononcé par deux avis en date du 2 novembre 2023 et du 20 décembre 2023, a estimé la valeur vénale de ces emprises à 65 € / m², soit respectivement 1 235 et à 1 105 € HT.

Il vous est proposé de déroger à cette estimation en autorisant une cession de ces emprises à Aquitanis à titre gratuit.

En effet, le projet poursuivi par les partenaires publics sur le quartier de Claveau a pour ambition, notamment, de favoriser les parcours résidentiels, et de simplifier le découpage du foncier. Dans ce cadre, de nombreuses mutations foncières entre l'ensemble des partenaires sont prévues. En particulier, l'OPH Aquitanis doit céder gratuitement à Bordeaux Métropole l'ensemble des espaces situés entre les voiries et les façades des habitations, considérés comme des espaces d'accompagnement des voies publiques. Ces transactions s'analysent comme des transferts de charge, et permettent en outre de clarifier les champs d'intervention de chacun des partenaires.

Par parallélisme, il vous est proposé de céder à titre gratuit à l'Office public de l'Habitat (OPH) Aquitanis, après déclassement, les deux reliquats précités, consistant dans une

emprise située devant la parcelle cadastrée SM 160 d'une surface de 17 m² environ et une emprise d'une surface d'environ 19 m² environ, située derrière la parcelle cadastrée SM113.

Aquitanis a délibéré en ce sens le 26 mars 2024.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5217-2, L.5217-5 et L1311-9 à 12,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.3111-1, L.2141-1 et L3211-14,

VU les délibérations n°2015/0590 du 25 septembre 2015 et 2019-254 du 16 avril 2019 relatives à la convention pour le redéveloppement du secteur de Claveau,

VU les avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) n° 33063-25506 en date du 2 novembre 2023 et n°33063-92832 en date du 20 décembre 2023,

VU la délibération d'Aquitanis du 26 mars 2024,

VU les arrêtés de déclassement n°24METPP00587 et 24METPP00588 du 26 avril 2024,

VU les plans de cession ci-annexés,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la cession au bailleur social Aquitanis d'emprises appartenant à Bordeaux Métropole et d'une contenance totale de 36 m² environ, situées rue Etienne Dupérat et rue Meste Verdie, pouvant s'analyser comme des reliquats d'aménagements de voirie, permettra de mettre en cohérence propriété foncière et compétences,

CONSIDERANT que ces emprises ont fait l'objet d'un déclassement préalable, après constat de leur désaffectation, le 26 avril 2024 et ont donc intégré le domaine privé de Bordeaux Métropole,

CONSIDERANT que la gratuité de ces cessions s'inscrit dans les objectifs de Cité jardin, de développement des parcours résidentiels et de restructuration foncière définis au projet partenarial de redéveloppement du secteur de Claveau conclu entre Bordeaux Métropole, la commune de Bordeaux et l'OPH Aquitanis,

DECIDE

Article 1 : de céder à l'OPH Aquitanis, à titre gratuit, l'emprise de 19 m² environ, située rue Etienne Dupérat derrière le 1 rue Meste Verdié, sous teinte jaune sur le plan joint en Annexe 1.

Article 2 : de céder à l'OPH Aquitanis, à titre gratuit, l'emprise de 17 m² environ, située devant le 29 rue Meste Verdie, sous teinte jaune sur le plan joint en Annexe 2.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces transactions et de mettre en œuvre toutes les formalités nécessaires.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juin 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 JUIN 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 14 JUIN 2024	
	Madame Andréa KISS